



Formation 130 :

Intitulé de la formation :

Je crée et développe un organisme de formation digital

Pré-requis :

Aucun

Public visé :

- Dirigeant d'organisme de formation présentiel qui souhaite développer une offre de formation digitale
- Créateur d'organisme de formation
- Responsable de la certification Qualiopi au sein d'un organisme de formation
- Chargé de formation en entreprise

Objectif de la formation :

Les objectifs de la formation « Je crée et développe un organisme de formation digital » sont :

- Connaitre la réglementation et les sources de financements de la formation continue
- Savoir créer son catalogue de formations digitales (cette partie de formation s'adresse aussi aux organismes en présentiel qui n'ont pas pris le virage du digital)
- Créer son organisme de formation digital (étude de marché, business plan, choix juridiques et fiscaux)
- Développer son organisme de formation digital sur 4 marchés : CPF, plan de développement des entreprises, alternance, demandeurs d'emploi.

Contenu de la formation :

La formation est réalisée en ligne. Elle comprend 2 ressources pédagogiques :

1 / un parcours de formation en e-learning divisé en 3 parties et 29 grains pédagogiques :

1. Connaître la réglementation de la formation continue.

Les organismes régulateurs de la formation continue
Diplôme, certification et financements de la formation continue
Qualiopi et les 7 critères du référentiel
Le CPF Compte Personnel de formation
Le plan de développement des compétences des entreprises
L'alternance
La formation des demandeurs d'emploi
Conseils pratiques

2. Concevoir son offre de formations digitales

Former à distance
Former en classe virtuelle
Former en e-learning
Former en blended learning
S'équiper d'un LMS
Former aux langues et à la bureautique
Former à l'entrepreneuriat
Former au commercial, comptabilité, gestion, management...
Se positionner sur le CPF
Se positionner sur le marché des entreprises
Se positionner sur les demandeurs d'emploi
Conseils pratiques

3. Créer et développer son organisme de formation digital

Réaliser les démarches nécessaires pour créer son organisme
Préparer l'audit Qualiopi
Gérer l'audit Qualiopi
Mettre en place les ressources humaines nécessaires
Finaliser son business plan
Gérer EDOF et le CPF
Vendre des formations et développer son organisme
Respecter Qualiopi
Synthèse de la formation

La durée moyenne d'un parcours est de 12 heures, chaque parcours étant composé par 25 à 40 vidéos de formation, accompagnées chacune de 5 tests de validation de connaissances. Des PDF pédagogiques complètent les parcours.

2/ Un dossier de travail de 35 pages complétant le e-learning :

Entreprendre dans la formation continue (CPF, loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, conditions d'installation, qualification, probité, déclaration d'activité, bilan pédagogique et financier, liste des organismes de formation, contrôles, formateur occasionnel, comptabilité, sous-traitance, publicité, propriété intellectuelle, RGPD, obligations vis-à-vis des stagiaires, statuts, structure juridique, organismes sociaux, TVA, démarche qualité, agrément, bibliographie juridique).

Les points forts de la formation :

- **L'expert qui a conçu et enregistré le e-learning en vidéo est Jean-Paul Debeuret, créateur de www.laformationpourtous.com et www.forces-lms.com, investit depuis 2007 dans le e-learning et précédemment créateur et dirigeant d'un important cabinet d'expertise comptable (700 collaborateurs, 80 bureaux, 40M€).**
- La plateforme de e-learning utilisée reconstitue en virtuel un centre de formation physique avec 7 salles de formation qui hébergent les formations. Les apprenants sont représentés par des avatars qui peuvent échanger entre eux.

- Le parcours e-learning est étudiable par le porteur (la porteuse) de projet pendant 3 mois, 24Heures/24, en illimité sur www.forces-lms.com.
- Le document spécifique à la création d'entreprise dans la formation continue est pratique et permet en peu de temps de connaître les spécificités du secteur et comment y faire sa place.

Résultats attendus de la formation :

A l'issue de la formation, le (la) porteur (porteuse) de projet a acquis les connaissances qui lui manquaient pour créer et développer son organisme de formation digital.

La réalisation du programme de formation est facilitée par le suivi et le contrôle de la réalisation des formations par un consultant Forces et par Jean-Paul Debeuret en tant que formateur.

Un planning précis et individuel est mis en place pour que dans les trois mois, les objectifs aient été atteints.

- Il (elle) est formé(e) sur les points qu'il (elle) maîtrisait insuffisamment pour créer son organisme de formation digital.
- Il (elle) a choisi un projet en cohérence avec sa personnalité, ses qualités, son expérience, éventuellement ses passions et ses objectifs personnels.
- Il (elle) possède toutes les clefs pour créer son organisme de formation digital
- Il (elle) est capable de développer son organisme de formation sur les marchés, du CPF, du plan de développement des entreprises, de l'alternance, des demandeurs d'emploi.

TEMPS PROGRAMME DE FORMATION

Heures de e-learning : 11 H

Heures de tests de connaissances : 1 H

Temps d'étude du livre : 4H

Temps total de formation : 16h

DUREE DE PROGRAMME DE FORMATION : 3 mois

Modalités pédagogiques :

1 parcours de formation accessible pendant 3 mois.

Formation en ligne ouverte 24h/24.

Handicap :

Formation en ligne 24h/24.

Prix :

504 euros nets de tva dans le cadre d'une formation continue

L'équipe pédagogique de FORCES peut être contactée sur pedagogie@laformationpourtous.com (réponse dans les 24 heures ouvrables) et du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 17h au 01.39.57.64.82.

Les vidéos de formation sont consultables par les personnes porteuses de handicap physique de leur domicile, sur leur ordinateur, tablette ou portable. Les personnes souffrant de handicap visuel ou auditif peuvent avoir des difficultés à voir ou à entendre les vidéos. Dans ce cas, elles peuvent consulter :

- l'AGEFIPH : www.agefiph.fr – 0 800 11 10 09 – et la page de son site web spécialement dédiée à la formation : <https://www.agefiph.fr/ressources-handicap-formation>
- le site service-public.fr pour connaître leurs droits : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits>

WWW.FORCES-LMS.COM

Email : commercial@forces.fr